

A Villeurbanne, le 18/03/2021

Avis du conseil d'Administration concernant le projet d'extension de la gravière dite "Carrière des Rives du Beaujolais" sur la commune de Limas

Le projet vise à permettre l'extension de la gravière existante dite « Carrière des Rives du Beaujolais » qui se situe intégralement sur la commune de Limas dans la continuité du site d'exploitation actuel situé sur la commune d'Anse.

Un projet de l'ancien monde

Ce projet, tourné vers la production de béton, s'inscrit dans une logique de croissance non soutenable puisque cette industrie représente à elle seule 5 % du CO2 rejeté dans l'atmosphère, et dont la conséquence directe est l'artificialisation des sols.

Comme le rappelle le Ministère de l'Ecologie, l'artificialisation des sols est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Pour protéger les espaces naturels, le gouvernement a instauré l'objectif de "zéro artificialisation nette". Pour ce faire, il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. Même si le projet susmentionné ne concerne pas directement cette problématique, son objet aura des incidences indirectes sur notre territoire.

Ce projet prévoit en outre la destruction de 36 Ha de terres agricoles, alors que 35 000 Ha de terres agricoles disparaissent chaque année en France. Ce phénomène de recul des terres agricoles est une réalité préoccupante.

Par ailleurs, une gravière a un impact sur l'eau, et notamment un impact thermique qui est lié à la profondeur de la gravière : faible, elle réchauffe l'eau souterraine en été et la refroidit en hiver ; forte, elle peut, du fait de la stratification thermique, rafraîchir l'eau de la nappe en été. Cet élément est important à prendre en compte d'autant dans un contexte de réchauffement climatique.

L'implantation d'une gravière à proximité d'un cours d'eau peut également provoquer des perturbations locales dans les échanges s'opérant naturellement entre la nappe alluviale et la rivière (modifications du sens et de l'importance des échanges). Les aquifères alluviaux sont en effet en relation étroite avec les cours d'eau, qu'il s'agisse d'une recharge de la nappe par la rivière en période de hautes eaux ou au contraire d'une alimentation de la rivière par la nappe et du soutien de son débit en période d'étiage.

Les carrières, une opportunité pour la biodiversité

Les carrières se présentent souvent comme des espaces minéraux dénudés, abritant parfois des plans d'eau et des zones humides. C'est en fait toute une mosaïque d'habitats qui s'y développent.

Les industriels de ce secteur sont familiers de la problématique de la biodiversité qu'ils intègrent dès la conception de leur projet d'exploitation, puis durant la gestion quotidienne et au fur et à mesure du réaménagement de leurs sites.

Les études scientifiques menées depuis plus de vingt ans par l'industrie des carrières avec la communauté scientifique (CNRS, Muséum national d'histoire naturelle, universités, cabinets d'experts indépendants...) ont révélé la richesse du patrimoine écologique de ces sites. Des espèces menacées trouvent un refuge dans les carrières qui leur offrent des milieux naturels devenus rares.

Dans les carrières alluvionnaires, l'extraction de matériaux puis les travaux de réaménagement créent des étendues aquatiques et des milieux humides, plus ou moins inondables. Ces espaces sont colonisés par une faune et une flore menacées par la disparition des zones humides.

Le cas de la Carrière des Rives du Beaujolais

FNE Rhône, anciennement FRAPNA Rhône a un partenariat depuis 2004 avec la société SOREAL avec des avenants annuels fixant les conditions d'accès au site (protocole de sécurité sur site industriel) ainsi que les suivis et interventions à réaliser durant l'année.

Dans le cadre de ce partenariat, des suivis de plusieurs groupes (flore aquatique, lépidoptères, orthoptères, odonates, ...) sont réalisés dans le cadre de l'autorisation d'exploitation de la carrière. Ces suivis sont réalisés à pas de temps réguliers pour suivre l'évolution des taxons et des milieux, pour juger de la gestion et la réadapter si nécessaire ; un bilan annuel des suivis est envoyé à la DREAL par SOREAL en fin d'année.

Parmi ces études, il est possible de citer le suivi du **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar* - inscrit sur la liste rouge des insectes de France métropolitaine) observé pour la première fois en 2009 sur le plan d'eau N°2 et depuis tous les ans, sur les prairies inondables réaménagées en sa faveur suite à la fin de l'exploitation de cette tranche, mais aussi sur les prairies inondables du plan d'eau N°3 et sur la zone humide créée en 2017 au nord de ce dernier, accroissant considérablement les surfaces d'habitat du papillon. Un suivi encadré par la convention est réalisé en 2010, 2013, 2017 et 2020 avec des passages annuels de contrôle. Depuis 3 ans l'espèce parvient à produire trois générations par an, favorisée par un microclimat des stations abritées et des habitats offrant les plantes hôtes des chenilles et des adultes, permettant une reproduction automnale du papillon. Une gestion fine de ces parcelles par SOREAL sur notre accompagnement et conseils contribuent à faire des réaménagements de la carrière des rives du Beaujolais le seul site du département du Rhône où il est possible d'observer annuellement le papillon et qui plus est sur 3 générations.

Les réaménagements, réfléchis bien en amont du montage du projet d'exploitation, sont extrêmement diversifiés et permettent de favoriser un maximum d'espèces, en privilégiant le fonctionnement écosystémique du système alluvial du Val de Saône. La carrière et ses milieux réaménagés constituent désormais un corridor biologique entre la Saône à l'Ouest et les vestiges des prairies et boisements alluviaux à l'Est, en bordure de l'autoroute A6 là où quelques années auparavant ne se trouvaient plus que des prairies au sol dégradé, sur-pâturées par les chevaux, et désertées par la biodiversité. L'écosystème restauré permet ainsi la colonisation par des espèces sensibles comme le **Castor d'Europe** qui depuis 2010 a investi les ripisylves qui se développent peu à peu le long des berges des plans d'eau et pour lequel la reproduction est avérée au sein du site en 2020 avec une femelle observée accompagnée de deux petits.

Les milieux inondables, mares temporaires, hauts fonds et plages sablo-limoneuses restaurées abritent de nombreux oiseaux limicoles, comme les **Chevaliers guignettes** ou le **Petit gravelot** (liste rouge des oiseaux nicheurs) qui chassent les très nombreux carabiques paludicoles disparus ailleurs du Val de Saône rhodanien comme les **Chlaenius spoliatus** et **C. olivieri** et qui forment ici de belles populations depuis les réaménagements d'habitats fragiles ailleurs détruits par l'artificialisation des berges. Les nombreux herbiers aquatiques, parfois d'espèces rares comme la **Najas marina**, qui se développent sous quelques dizaines de centimètres d'eau accueillent la reproduction de nombreux poissons suivis par la Fédération de pêche du Rhône mais aussi de fortes populations de **grenouilles** et de **libellules** dont plus d'une quarantaine d'espèces se reproduisent sur site au dernier recensement de 2019. Les plans d'eau sont aussi fréquentés par de nombreux oiseaux aquatiques en halte migratoire comme plusieurs espèces de canards (**Tadorne de Belon**, **Fuligules**...) ou le **Balbusard pêcheur**. Un radeau à sternes installé sur le plan d'eau N°3 en 2017 accueille depuis tous les ans une nichée de **Sterne Pierre Garin**. Des falaises ont été créées pour permettre au **Guépier d'Europe** et au **Martin pêcheur** de nicher sur le site.

Trois hibernacula sont disséminés sur l'emprise de la carrière. En raison de leur très gros volume (plusieurs dizaines de mètres cubes chacun) et des matériaux utilisés (souches, bois morts, pierres et terres) issus de la carrière, ils permettent à une faune très diversifiée de les utiliser toute l'année. On y observe la nidification du **Troglodyte mignon**, la **Couleuvre verte et jaune**, le **Lézard des murailles** qui s'y réfugient mais aussi de petits mammifères comme le **Hérisson d'Europe** ou la **Musaraigne musette** qui y trouvent abris et nourriture. Les bois en décomposition lente permettent aussi à des **Coléoptères saproxylophages** de se développer sur plusieurs années comme la **Petite biche** (*Dorcus parallelipedus*) ou la rare **Cétoine précieuse** (*Cetonischema speciosissima*).

Des haies ont également été plantées avec des essences issues de pépinières naturelles présentes sur le site afin de proposer un habitat supplémentaire à la faune et de préserver les espèces des prairies et des plans d'eau du dérangement. Ce sont ainsi près de 500 mètres de haies qui ont été plantés en 2013, avec les premières floraisons et fructifications observées dès 2016 (complétées depuis par la gestion de rideaux d'arbustes en haies naturelles). Les essences pour les plantations ont été choisies en fonction de l'endroit d'implantation et de ce qui s'observe sur le secteur, avec des saules et aulnes au plus près de l'eau qui sont d'ailleurs depuis visités par le Castor, et des frênes, chênes, noyers, pruniers, sureaux, églantiers...sur les parties les plus hautes. Ces haies sont depuis devenues le refuge du **Lièvre d'Europe**, du **Lapin de garenne**, de passereaux qui se nourrissent ou y nichent comme le **Chardonneret élégant** ou d'autres comme poste d'affût pour le **Faucon crécerelle**. Ces haies ont été réalisées également afin de proposer à moyen et long terme des arbres de substitution aux arbres sénescents que l'on observe en limite du site. Dans le cadre de la convention qu'elle a avec le Conseil département du Rhône, et dans le cadre de la politique ENS dont le périmètre de la carrière fait partie (ENS du Bordelan).

Les haies de haut jet, composées essentiellement de chênes, peupliers ou frênes âgés, en limite du site ont été conservées et sont gérées en respectant la ressource en bois mort issue de ces arbres sénescents afin de préserver le patrimoine notamment des espèces cavicoles comme les **chauves souris** et les coléoptères saproxylophages (**Grand capricorne**, espèce protégée en déclin, dans les chênes, ou l'**Aegosoma** dans les peupliers).

Le projet intègre le respect d'une gestion différenciée des espaces prairiaux, selon les espèces patrimoniales recensées sur chaque parcelle et les évolutions des milieux; chaque année, des visites de terrain par FNE-Rhône et SOREAL sont réalisées pour décider des périodes de fauche à réaliser ou non, en accord avec les recommandations de la DREAL. Les fauches sont réalisées par un exploitant local qui peut valoriser le foin auprès de son élevage s'il en éprouve le besoin. Ces opérations localisées permettent ainsi de limiter l'envahissement de certaines prairies inondables par les peupliers et de favoriser la flore de prairie inondable comme la **jonchaie** ou les **tapis de menthe** aquatique, de Pigamon jaune ou d'Oenanthes ou encore ont permis, depuis 3 ans, l'apparition d'une forte population

d'**Orchis pyramidal** sur les parties les plus hautes et les plus sèches. La diversification de la flore a permis l'enrichissement du cortège d'insectes avec une **cinquantaine d'espèces de papillons de jour** recensées en 2020 contre une vingtaine en 2009. Il en va de même pour les **Orthoptères** très diversifiés et abondants sur le site qui sont considérés par les scientifiques comme de très bons indicateurs de la qualité des milieux naturels et pour lesquels un inventaire est prévu en 2021 avec FNE-Rhône.

Un nettoyage et une réouverture des berges d'une portion du linéaire du ruisseau du Bordelan au sein de la carrière a permis une recirculation de l'eau et l'installation d'herbiers aquatiques qui avaient totalement disparu, le retour de poissons comme le **Brochet** et de **nombreuses libellules**.

Force est de constater qu'au fil des années, le périmètre de la carrière des rives du Beaujolais est devenu un haut lieu de la biodiversité en Val de Saône rhodanien grâce aux réaménagements réalisés et aux moyens engagés dans la gestion et le suivi par le groupe Plattard.

Le projet d'extension de la gravière dite "Carrière des Rives du Beaujolais"

Il ressort que le périmètre d'extension exclue le périmètre ZNIEFF afin d'impacter au minimum les zones naturelles. Le projet se situe à la fois sur une prairie non inondable (en raison de son altimétrie) sur-pâturée par les chevaux ainsi que sur des cultures de maïs en conduite conventionnelle. Une haie composée de jeunes frênes et de robiniers malingres sera également détruite lors de la découverte.

Il est néanmoins remarquable qu'une zone humide d'une surface de 6,5ha sera détruite par l'extension de la gravière. Bien que, ainsi que cela a été mentionné par la MRAe, des mesures de renaturation à l'issue de l'exploitation soit prévues, il convient de mettre en évidence l'obligation de compensation à 200% de toute destruction de zone humide imposée par le SDAGE Rhône-Méditerranée actuellement en vigueur. La restauration de ladite zone post-exploitation ne paraît pas de nature à répondre à cet impératif.

Les milieux qui seront donc détruits par le projet sont actuellement en grande partie des terres agricoles dont la qualité environnementale est extrêmement dégradée et dont les pratiques actuelles comme l'utilisation de pesticides dans les cultures de maïs et le tassement du sol du pâturage ont de lourdes conséquences sur le parcellaire environnant, par infiltration de résidus chimiques dans le sol et ruissellement d'eaux pluviales vers d'autres parcelles, notamment vers les parcelles naturelles classées en ZNIEFF et situées en contrebas.

Le projet a donc prévu l'évitement des zones naturelles mais également la mise en place d'une obligation réelle environnementale (ORE) sur les parcelles naturelles en ZNIEFF dont l'acquisition foncière est en cours sur la commune de Limas. Cette démarche permettra de protéger par une gestion adaptée les zones naturelles situées en contrebas de l'autoroute A6 et de les préserver, dans le futur, des nombreuses atteintes dont elles sont actuellement victimes :

- dépôts de déchets en tous genres (matelas, gravas, verre, bois...) et en grosse quantité (plusieurs dizaines de mètres cubes par an viennent s'ajouter) dans la zone humide ;
- coupe sauvage et destruction du sol (dessouchage) constatée dans certains boisements de saules relictuels ; brûlage divers.
- lieu de rendez vous et de trafic en tous genres (drogue, prostitution...) avec circulation sauvage de véhicules motorisés et abandon de détritus de toutes nature.

- Toutes ces atteintes ont lieu actuellement au sein même de la ZNIEFF. La désignation d'un gestionnaire engageant des moyens financiers pourra donc permettre de protéger ces vestiges des milieux alluviaux de la Saône.

Un déplacement d'espèces végétales protégées (Scutellaire à feuilles hastées) est programmé en lieu et place de la destruction autorisée par la DREAL, en suivant un protocole expérimental dont la validation a été demandée après du Conservatoire Botanique National du Massif Central. A cet effet, une parcelle de prairie inondable historiquement connue pour abriter une station de Scutellaire à feuilles hastées a été acquise en compensation et pourra accueillir les pieds dépiqués sur le projet d'extension.

Près d'un kilomètre de haie champêtre et bocagère sera replanté (en respect des essences locales et adaptées à l'inondabilité des sols) au cours des réaménagements de la carrière en compensation de la haie de robiniers qui sera détruite.

Aucun plan d'eau nouveau ne sera créé, l'exploitation se faisant en bassin fermé et export du produit d'exploitation par tapis aérien vers le plan d'eau existant n°3. Le réaménagement prévu est la reconstitution de prairies inondables et donc de terres agricoles pouvant être conduites en prairies de fauche, bien plus respectueuses de ce milieu humide (mais aussi de la ressource en eau, des sols et des riverains) que les cultures actuelles de maïs. De même la plus-value en termes d'espèces caractéristiques de ce milieu alluvial devrait être sans commune mesure avec ce que l'on observe actuellement dans la culture et la prairie sur-pâturée.

Avis de FNE Rhône sur le projet d'extension de la gravière dite "Carrière des Rives du Beaujolais"

Vu la sensibilité globale du site, des projets qui y sont envisagés tels que l'aménagement d'un port fluvial à propos duquel FNE-Rhône avait exprimé ses importantes réserves à l'occasion de l'avis négatif rendu par la CEDPENAF sur le PLU de Anse du 18 janvier 2021.

Vu les impacts sur les milieux naturels induits par le projet tels qu'ils ressortent de l'étude d'impact.

Vu l'impact positif des gravières pour la biodiversité, même en phase d'exploitation.

Considérant les efforts déployés par la société SOREAL sur l'exploitation actuelle et au regard des nombreux résultats positifs pour la biodiversité et pour de nombreuses espèces protégées.

Considérant les engagements pris par l'entreprise SOREAL dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementales.

Considérant l'état biologique des terrains impactés (culture céréalière, prairies surpâturées).

Considérant qu'un risque de pollution des ressources naturelles et notamment aquatiques demeure dans le cadre de la demande d'autorisation présentée par l'exploitant.

Persuadée que les mesures issues de la séquence « ERC » permettront toutefois à la biodiversité de reconquérir des espaces qui disparaissent actuellement petit à petit, détruits par de multiples atteintes et l'absence de gestion cohérente et axée en faveur de l'environnement.



Déterminée à rester vigilante quant à la mise en œuvre des mesures de compensation spécifique à la zone humide détruite par le projet, afin que ce dernier demeure compatible avec les objectifs du SDAGE.

Précisant que, en qualité d'association agréée pour la protection de l'environnement, la mise en œuvre des mesures correctrices projetées dans le cadre du projet sera étudiée finement, et tout manquement aux obligations réglementaires de l'exploitant entraînera la mobilisation des moyens adéquats pour garantir la préservation des ressources et milieux contigus.

FNE Rhône donne avis favorable au projet d'extension de la gravière dite "Carrière des Rives du Beaujolais" et aux réaménagements qui en découleront, dont la réalisation sera suivie avec attention.

Toutefois, **FNE-Rhône émet des réserves** quant à la réalisation de ce projet et des mesures « ERC » eu égard aux enjeux susmentionnés notamment pour les milieux aquatiques.